

PARCOURSUP : Lancement de la phase d'admission mardi 19 mai 2020 à 17h (heure de Paris)

<http://www.ac-toulouse.fr/cid151814/parcoursup-2020-dans-l-academie-de-toulouse.html>

Les principales caractéristiques de la phase d'admission 2020 :

- **La phase d'admission fonctionne en continu** : chaque matin, les dossiers des candidats sont actualisés. Chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions d'admission, il libère une place pour un autre candidat qui souhaite également suivre cette même formation. La situation de chacun de vos élèves va donc évoluer au fil des jours.
- **Un calendrier simplifié et adapté au contexte de Covid-19** : les épreuves terminales du baccalauréat étant annulées, les propositions d'admission sont donc envoyées sans interruption, du 19 mai jusqu'au 15 juillet. En conséquence, le début de la phase complémentaire est avancé au 16 juin.

Par ailleurs, cette année, les candidats qui ont des vœux en attente pourront activer le répondeur automatique **dès le 20 mai** et un seul point d'étape leur demandant d'indiquer s'ils souhaitent toujours conserver leurs vœux en attente est prévu, du 29 juin au 1^{er} juillet.

- **Un accompagnement adapté aux situations de chacun, dans le contexte du déconfinement progressif** :
 - **A partir du 19 mai**, les lycéens refusés sur tous leurs vœux pourront solliciter un accompagnement à distance auprès de leur lycée ou d'un CIO en vue de se préparer à formuler de nouveaux vœux en phase complémentaire.
 - **A partir du 19 mai, les élèves ayant une situation spécifique** (élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, sportifs de haut niveau, élèves chargés de famille) : s'ils ne peuvent trouver une formation adaptée à leurs besoins spécifiques, ils ont la possibilité de formuler auprès du recteur une demande motivée de réexamen de leur candidature.
 - **A partir du 16 juin**, la phase complémentaire débute et les lycéens, en particulier ceux sans proposition d'admission, pourront formuler des nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes.
 - **A partir du 8 juillet**, les lycéens n'ayant pas reçu de proposition d'admission pourront solliciter l'accompagnement de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de leur académie depuis leur dossier Parcoursup. Elle les aidera à trouver une formation qui leur convient.

Différentes situations pour les élèves

- **les élèves qui ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission** :

Ces élèves sont invités à faire leurs choix sereinement, dans les temps impartis mais sans précipitation. S'ils ont reçu plusieurs propositions d'admission, ils devront faire un choix car ils ne peuvent en accepter qu'une seule à la fois.

A noter : les lycéens boursiers qui acceptent définitivement une proposition d'admission pour une formation en dehors de leur académie auront la possibilité de demander depuis leur dossier l'aide à la mobilité Parcoursup, correspondant à une aide financière de 500 euros.

- **les élèves dont tous les vœux sont en attente :**

La situation de ces élèves va évoluer dans les prochains jours. Les candidats à qui une proposition d'admission a été faite vont l'accepter ou la refuser, permettant ainsi de libérer des places pour les lycéens dont les vœux sont « en attente » dans ces mêmes formations. Ces lycéens doivent être attentifs aux propositions d'admission qui arriveront. Une alerte mail et SMS leur sera envoyée dès qu'ils recevront une proposition. Les indicateurs affichés dans leur dossier en face de chaque vœu en attente sont là pour les aider à suivre et comprendre l'évolution de leur situation.

- **les élèves qui n'ont reçu que des « non »** (s'ils n'ont formulé que des vœux pour des formations sélectives) :

Ces élèves sont invités à prendre contact avec leurs professeurs principaux qui leur expliqueront l'accompagnement dont ils vont bénéficier pour les aider à construire un nouveau projet d'orientation et se préparer aux mieux à la phase complémentaire qui débutera le 16 juin. En effet, chaque élève concerné doit avoir la possibilité de solliciter un entretien à distance auprès de son établissement ou d'un CIO près de chez lui. Dans le contexte particulier du Covid-19, les élèves concernés seront également contactés par les conseillers Parcoursup pour faire le point sur leur situation et leur présenter les dispositifs d'accompagnement prévu.

A noter : pour certains lycéens professionnels ou technologiques, les formations d'aide-soignante (IFAS) et d'auxiliaire de puériculture (IFAP) accessibles hors Parcoursup et sur dossier peuvent constituer d'intéressantes opportunités de formations paramédicales. Les candidatures pour ces formations doivent être déposées entre le 25 mai et le 10 juin, selon les instituts. [Une fiche d'information préparée à leur intention est disponible sur Eduscol.](#)

Des ressources pour expliquer et accompagner les élèves dans chaque situation

- **Des infographies explicatives**

Elles sont publiées sur Eduscol et sur Parcoursup.fr :

- Phase d'admission 2020 : les dates clés et les délais de réponse aux propositions d'admission
- Liste d'attente : comment ça marche ?
- Liste d'attente : vous attendez une place en internat, comment ça marche ?
- Le répondeur automatique : comment ça marche ?
- Deux dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant
- L'inscription administrative dans votre futur établissement

[Consulter toutes les infographies sur Eduscol](#)

- **Des fiches proposées par l'Onisep pour accompagner les élèves refusés à tous leurs vœux le 19 mai**

- fiche pour les élèves : « Faire le point sur mon projet après réception des réponses des formations dans Parcoursup »
- fiche pour les professeurs principaux : « Accompagner les élèves ayant reçu des réponses négatives à tous leurs vœux et préparer la phase complémentaire »

[Consulter toutes les fiches sur Eduscol](#)